

# En bref



Association  
des enseignantes  
et des enseignants  
franco-ontariens

681, chemin Belfast  
Ottawa (Ontario) K1G 0Z4

Tél. : (613) 244-2336

Numéro 404 le 10 octobre 1997



## Le mot de la présidente

Au moment d'écrire ces lignes, nous venons d'apprendre que John Snobelen ne sera dorénavant plus responsable du ministère de l'Éducation. À prime abord, cela me semble de bonnes nouvelles. Le dialogue avec monsieur Snobelen était devenu impossible. Nous ne savons pas encore de quel bois se chauffe son successeur. Dave Johnson est toutefois connu pour son habileté à résoudre les pires conflits.

Dans l'immédiat, il ne faut pas oublier que même si le ministre Snobelen n'est plus de la partie, le projet de loi 160 demeure. Notre position reste donc celle que nous avons présentée à monsieur Snobelen le mercredi 8 octobre. Les enseignantes et les enseignants de la province sont prêts à entamer un dialogue avec le gouvernement dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation, mais le gouvernement doit d'abord éliminer de son projet de loi :

- les articles qui touchent nos ententes collectives, notamment ce qui concerne le temps de préparation, la taille des salles de classe et l'embauche de personnes non brevetées;
- les articles qui lui donnent un pouvoir illimité de réglementation et qui lui permettraient, à l'avenir, d'apporter

tous les changements qu'il souhaite sans se soumettre au processus législatif.

Il doit également revenir sur son intention de réduire d'un autre milliard de dollars le budget de l'éducation. Les compressions des deux dernières années ont déjà fait trop de tort à nos élèves.

Je sais qu'il est difficile pour vous de garder l'état d'alerte dans lequel nous sommes depuis quelques semaines déjà. Certains voudraient que nous allions de l'avant tout de suite

avec la protestation provinciale.

Je veux vous assurer que l'AEFO, pas plus que les autres filiales, n'a l'intention de reculer. Toutefois, nous tenons à explorer toutes les possibilités d'un règlement de ce conflit avant d'employer les «grands» moyens. Le remaniement ministériel nous permet un nouvel espoir.

Je vous demande donc patience et solidarité.

Diane Chénier  
Présidente



Les membres de l'AEFO étaient au nombre des milliers de manifestants qui se sont donné rendez-vous à North Bay, les 26 et 27 septembre dernier, pour protester contre les politiques du gouvernement Harris. Notre présidente, Diane Chénier, a pris la parole pour dénoncer le projet de loi 160 et l'intention du gouvernement de soutirer un milliard de dollars au système d'éducation.

## Audiences publiques sur le projet de loi 160

Le comité de la législature ontarienne sur l'administration de la justice a établi l'échéancier provisoire des huit jours d'audiences publiques sur le projet de loi 160. Le voici :

20, 21 et 22 oct.	- Toronto	27 oct.	- Sault-Ste-Marie
23 oct.	- St. Catharines	28 oct.	- Thunder Bay
24 oct.	- Chatham	29 oct.	- Ottawa

Nous vous encourageons fortement à assister, dans la mesure du possible, aux audiences qui auront lieu chez vous. Nous avons également invité les unités à s'inscrire pour comparaître aux audiences ou à déposer une soumission écrite.

## Quels sont mes droits?

Un collègue à mon école fait régulièrement des commentaires que plusieurs enseignantes trouvent déplacés. Pouvons-nous faire quelque chose pour que cette personne cesse de se comporter ainsi?

### Réponse

Lorsque des personnes au travail sont mal à l'aise avec les commentaires «déplacés» d'un collègue, elles peuvent intervenir. Ce genre de commentaires répétitifs constitue une forme de harcèlement; s'ils ont une connotation sexuelle, une plainte officielle de harcèlement sexuel peut être justifiée. Il est donc important qu'une ou plusieurs personnes informent la personne concernée que ses commentaires ne sont pas appréciés.

Si le comportement déplaisant ne cesse pas, un ou des membres du personnel peuvent loger une plainte officielle de harcèlement sexuel auprès du conseil scolaire. Tous les conseils scolaires doivent avoir une ligne de conduite à ce sujet de même qu'une procédure pour donner suite à une plainte.

Si l'employeur ne peut résoudre le problème, tout membre du personnel peut loger une plainte auprès de la Commission ontarienne des droits de la personne. Avant de loger quelque plainte que ce soit, il pourrait s'avérer utile de consulter l'AEFO.

